

## Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente minutes.  
Le Conseil Municipal de Rosporden, légalement convoqué le 17 courant, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Maire.

### Etaient présents :

Pierre BANIEL, Djelloul BENHENNI, Claude COCHENNEC, Stéphane FAVIER, Laurence FLATTÉ, Bernard FRENAY, Alexandra GOURLET, Michel GUERNALEC, Marie-Madeleine LE BIHAN, Jean-Michel LE BRETON, Guénoël LE FESSON, Éric LE GUELEC, Michel LOUSSOUARN, Denis MAO, Christine MASSUYEAU, Marine MICOUT-PICARD, Isabelle MOREAU, Véronique MOREAU-PETIT, Françoise NIOCHE, Jacques RANNOU, Anita RICHARD.

### Absents ou excusés :

Jean-Marie CLOAREC (proc. à Jacques RANNOU), Énora DÉSIÉ (proc. à Aude MARSUALT), Marie-Thérèse JAMET (proc. à Michel GUERNALEC), Karen LE MOAL (proc. à Laurence FLATTÉ), Jean-Michel PROTAT (proc. à Michel LOUSSOUARN), Gwendal SALEUN (proc. à Marine MICOUT-PICARD).

### Absent :

Quentin RANNOU

### Arrivée en cours :

Aude MARSUALT

- 1- Monsieur Michel GUERNALEC a été nommé secrétaire de séance.

## OBJET 1. DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

### **RAPPORTEUR :** Michel LOUSSOUARN

- Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Monsieur Michel GUERNALEC a été nommé secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que-dessus

Et

Certification du caractère exécutoire de la délibération

publiée le 25 janvier 2024

Le Maire,

Michel LOUSSOUARN



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

## Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente minutes.  
Le Conseil Municipal de Rosporden, légalement convoqué le 17 courant, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Maire.

### Etaient présents :

Pierre BANIEL, Djelloul BENHENNI, Claude COCHENNEC, Stéphane FAVIER, Laurence FLATTÉ, Bernard FRENAY, Alexandra GOURLET, Michel GUERNALEC, Marie-Madeleine LE BIHAN, Jean-Michel LE BRETON, Guénoilé LE FESSON, Éric LE GUELEC, Michel LOUSSOUARN, Denis MAO, Christine MASSUYEAU, Marine MICOUT-PICARD, Isabelle MOREAU, Véronique MOREAU-PETIT, Françoise NIOCHE, Jacques RANNOU, Anita RICHARD.

### Absents ou excusés :

Jean-Marie CLOAREC (proc. à Jacques RANNOU), Énora DÉsirÉ (proc. à Aude MARSault), Marie-Thérèse JAMET (proc. à Michel GUERNALEC), Karen LE MOAL (proc. à Laurence FLATTÉ), Jean-Michel PROTAT (proc. à Michel LOUSSOUARN), Gwendal SALEUN (proc. à Marine MICOUT-PICARD).

### Absent :

Quentin RANNOU

### Arrivée en cours :

Aude MARSault

- 1- Monsieur Michel GUERNALEC a été nommé secrétaire de séance.

## OBJET 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

### **RAPPORTEUR :** Michel LOUSSOUARN

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

LE VOTE			
Présents	21	Exprimés	26
Pouvoirs	5	Voix pour	26
Total	26	Voix contre	
		Abstentions	

Fait et délibéré en séance les jour,mois et an que-dessus

Et

Certification du caractère exécutoire de la délibération

publiée le 25 janvier 2024

Le Maire,

Michel LOUSSOUARN



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

## Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de Rosporden, légalement convoqué le 17 courant, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Maire.

### Etaient présents :

Pierre BANIEL, Djelloul BENHENNI, Claude COCHENNEC, Stéphane FAVIER, Laurence FLATTÉ, Bernard FRENAY, Alexandra GOURLET, Michel GUERNALEC, Marie-Madeleine LE BIHAN, Jean-Michel LE BRETON, Guénoilé LE FESSON, Éric LE GUELEC, Michel LOUSSOUARN, Denis MAO, Aude MARSAULT, Christine MASSUYEAU, Marine MICOUT-PICARD, Isabelle MOREAU, Véronique MOREAU-PETIT, Françoise NIOCHE, Jacques RANNOU, Anita RICHARD.

### Absents ou excusés :

Jean-Marie CLOAREC (proc. à Jacques RANNOU), Énora DÉsirÉ (proc. à Aude MARSAULT), Marie-Thérèse JAMET (proc. à Michel GUERNALEC), Karen LE MOAL (proc. à Laurence FLATTÉ), Jean-Michel PROTAT (proc. à Michel LOUSSOUARN), Gwendal SALEUN (proc. à Marine MICOUT-PICARD).

### Absent :

Quentin RANNOU

- 1- Monsieur Michel GUERNALEC a été nommé secrétaire de séance.

---

**OBJET 3. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023 : DATE D'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION FIXEE AU 1er MARS 2024 AU LIEU DU 1er FEVRIER 2024**

### **RAPPORTEUR :** Marine MICOUT-PICARD

- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 4 décembre 2023 ;
- Vu l'examen en Commission des Finances et de l'Administration Générale du 5 décembre 2023 ;
- Vu la délibération favorable du Conseil d'Administration du CCAS du 4 décembre 2023 pour les agents du CCAS (hors EHPAD) ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 portant que l'adhésion au service commun des Ressources Humaines de CCA ;

Le Conseil Municipal de Rosporden avait délibéré le 12 décembre 2023 à l'unanimité pour adhérer au service commun des ressources humaines de CCA.

La date prévue initialement était le 1<sup>er</sup> février 2024.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 029-212902415-20240123-CM23012024OBJ3-DE

Cette date doit être repoussée au 1<sup>er</sup> mars 2024 pour deux raisons :

- 1) Une raison technique : l'assistante Ressources Humaines quitte ses fonctions le 19 février 2024 afin d'intégrer une autre commune par une mutation. Un report d'un mois permet d'éviter de procéder à une mutation vers CCA avant de procéder à une autre mutation vers sa collectivité de destination dans le même mois.
- 2) Le Conseil communautaire délibérera sur l'adhésion de Rosporden lors de sa séance du 8 février 2024.

Après en avoir débattu,  
Le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion au service commun de gestion des ressources humaines de CCA à la date du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision ;

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	22	Exprimés	28
Pouvoirs	6	Voix pour	27
Total	28	Voix contre	
		Abstentions	1

*Arrivée de Madame Aude MARSAULT à 18h40 (a participé au vote).*

*Abstention de Monsieur Pierre BANIEL.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

Et

Certification du caractère exécutoire de la délibération  
publiée le 25 janvier 2024

Le Maire,  
Michel LOUSSOUARN



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.